



Stage - Réseau CIVAM

Les caisses locales de l'alimentation : construire un retour d'expérience

Le réseau CIVAM :

Le [réseau CIVAM](#) est un acteur associatif du développement agricole et rural qui œuvre depuis plus de 50 ans pour des campagnes vivantes et solidaires. La spécificité de l'action de ce réseau repose sur la place centrale des agriculteurs et du collectif dans l'innovation, la recherche et l'évolution des pratiques agricoles.

La fédération nationale est organisée en 5 commissions :

- Systèmes de production autonome et économes
- Alimentation durable et solidaire
- Accueil et échanges en milieu rural
- Transmission et Création d'activité
- Genre en milieu rural

Depuis plus de 10 ans, le réseau CIVAM s'investit sur les enjeux d'accès à l'alimentation. Il a notamment coordonné le projet de recherche-action Accessible, contribué au projet Territoires à Vivres et à l'émergence de Carav'alim (mouvement d'éducation populaire pour le droit à l'alimentation) et participe activement depuis 2019 au Collectif Pour une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA).

Contexte et enjeux du stage :

En France, les initiatives locales de démocratie alimentaire se multiplient. Beaucoup s'inspirent de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) pour "expérimenter" de nouvelles formes de démocratie alimentaire. Plus spécifiquement, de nombreuses caisses locales de l'alimentation ont émergé ces deux dernières années et de nombreuses autres sont en préfiguration. Ces initiatives de caisses locales visent à favoriser l'accès financier à une alimentation choisie en articulation avec des mécanismes forts de participation des citoyen·nes et une prise en compte systémique de l'ensemble des enjeux du système alimentaire. Si certaines de ces caisses locales ou caisses communes de l'alimentation ont déjà capitalisé sur leurs actions, il existe à ce jour peu de ressources croisées de ces différents retours d'expérience de caisses opérationnelles existantes : comment mobiliser pour constituer le comité citoyen ? Faut-il choisir un montant de cotisation et si oui comment ? Quel outil de transfert monétaire choisir ? Comment faire du lien avec les collectivités locales ?

C'est pour répondre à ce besoin de retours d'expérience que Réseau CIVAM, en partenariat avec VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun), a été lauréat d'un appel à projets du Ministère de l'Agriculture pour animer un dialogue technique et citoyen entre les « caisses communes de l'alimentation » dans lequel s'inscrit ce stage.

Missions du stagiaire :

Encadré·e par la coordinatrice "Accès à l'alimentation" de réseau CIVAM, le/la stagiaire aura pour mission de :

- Produire un recensement et une analyse des procédés, outils et méthodes de construction des caisses locales ou communes de l'alimentation existantes :
 - o Recensement des documents existants autour des caisses ;
 - o Entretien avec les animateur·rices de ces caisses ;
 - o Rédaction de fiches-livrets à partir des retours d'expérience des 12 caisses locales ou communes de l'alimentation membres du projet.
- Appuyer à la rédaction d'un guide méthodologique à destination des futurs porteur·ses de caisses communes ou locales de l'alimentation sur la base des retours d'expérience des caisses de l'alimentation existantes.
- Restituer le travail réalisé (formats à déterminer : présentation en CA, rapport de stage, webinaires, contenus de formations, articles ...).

Profil recherché :

Niveau Master – sciences politiques, économiques ou sociales, agronomie.

Rigueur, méthode et organisation

Autonomie

Qualités rédactionnelles, capacité de synthèse

Intérêt pour le monde agricole et une connaissance des enjeux liés à la précarité alimentaire

Conditions :

Poste basé dans les locaux de Réseau CIVAM à Paris (18 rue Claude Tillier, 75012 Paris)

De septembre 2025 à février 2026.

Après un mois de stage à 100% présentiel, possibilité de télétravail au rythme d'1 jour/semaine

Quelques déplacements (environ 4-5) sur le terrain peuvent être à prévoir durant le stage.

Indemnités de stage légales + prise en charge de la moitié du titre de transport

35h

Récupération des heures de déplacement selon convention collective CIVAM

Candidature et renseignements : Adresser CV et lettre de motivation à alexia.gros@civam.org et en copie gabrielle@vrac-asso.org avant le 4 juillet 2025. Entretiens prévus (visio) la semaine du 7 juillet 2025.